

LOTISSEMENT « LES BESLONDES »

NOTE ANNEXE AU REGLEMENT A L'ATTENTION DES COLOTIS

PRESCRIPTIONS EN MATIERE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES A LA PARCELLE

1. Généralités :

Pour la bonne gestion des eaux pluviales, il conviendra de mettre en œuvre un dispositif de stockage et d'infiltration des eaux pluviales, afin de pallier les effets de l'imperméabilisation et de limiter les rejets polluants.

On entend par surface imperméabilisée, les surfaces comprenant les toitures, les terrasses, les accès revêtus depuis le domaine public, jusqu'à la porte d'entrée et le garage, **y compris les 2 places de stationnement non closes obligatoires.**

Les surfaces libres de toute imperméabilisation devront être traitées en espaces verts et plantés selon les indications du règlement de lotissement.

L'ensemble du dispositif de gestion des eaux pluviales devra être explicité au travers d'une notice hydraulique basée sur les prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales précisées dans les paragraphes suivants. La notice hydraulique devra être annexée à la demande du permis de construire.

A l'issue des travaux, il sera demandé aux acquéreurs de transmettre un plan de récolement du dispositif de gestion des eaux pluviales, avec sa localisation précise.

2. Caractéristiques du dispositif de stockage et d'infiltration des eaux pluviales :

2.1 Acheminement des eaux pluviales :

Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées devront être collectées puis transférées par réseau séparatif vers le dispositif de stockage et d'infiltration.

2.2. Choix du dispositif de stockage et d'infiltration :

Le dispositif de stockage retenu sera de type **tranchée drainante**, composé des éléments suivants :

- ✓ d'un système de réception des eaux pluviales : par ruissellement direct en surface ou par un réseau de conduite ;
- ✓ d'un stockage temporaire des eaux recueillies dans la tranchée remplie de matériaux poreux.

2.3. Caractéristiques du dispositif de stockage et d'infiltration :

Il appartiendra à chaque acquéreur de réaliser un test d'infiltration au droit de sa parcelle afin de déterminer la vitesse d'infiltration des schistes altérés en place.

Si la vitesse d'infiltration s'avérait être trop rapide, il sera nécessaire de mettre en place une couche de limon argileux de 30 cm d'épaisseur en fond de tranchée drainante, de façon à freiner l'infiltration des eaux pluviales à une vitesse de **1.10^{-5} m/s**, afin d'assurer un transfert lent vers la nappe et de garantir une qualité de l'eau satisfaisante.

En cas de vitesse d'infiltration plus lente (inférieure à **1.10^{-5} m/s**), les dimensions des tranchées drainantes seront calculées sur la base d'une vitesse d'infiltration de **2.10^{-6} m/s**.

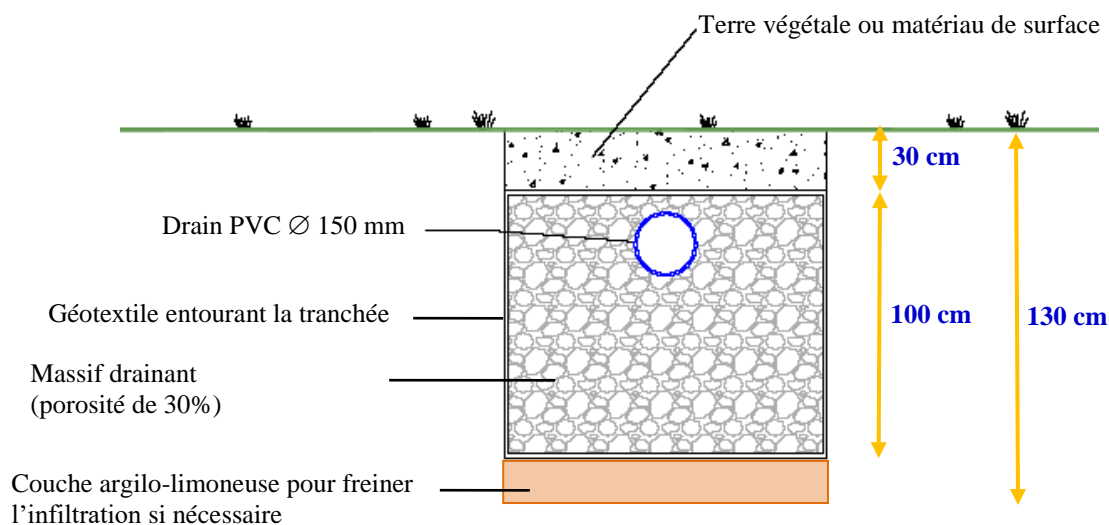
D'une façon générale, la hauteur utile de la tranchée drainante et sa largeur seront d'**1 mètre au minimum**.

L'intérieur de la tranchée devra être rempli de matériaux poreux (graves, galets présentant **une porosité de 30%**), afin d'assurer le stockage et la stabilité de l'ouvrage. Le matériau poreux sera entouré d'un géotextile afin de limiter le colmatage par les fines. L'injection et la diffusion de l'eau sera facilitée (pour une meilleure répartition) par l'emploi de drains de diffusion **de diamètre 150 mm**.

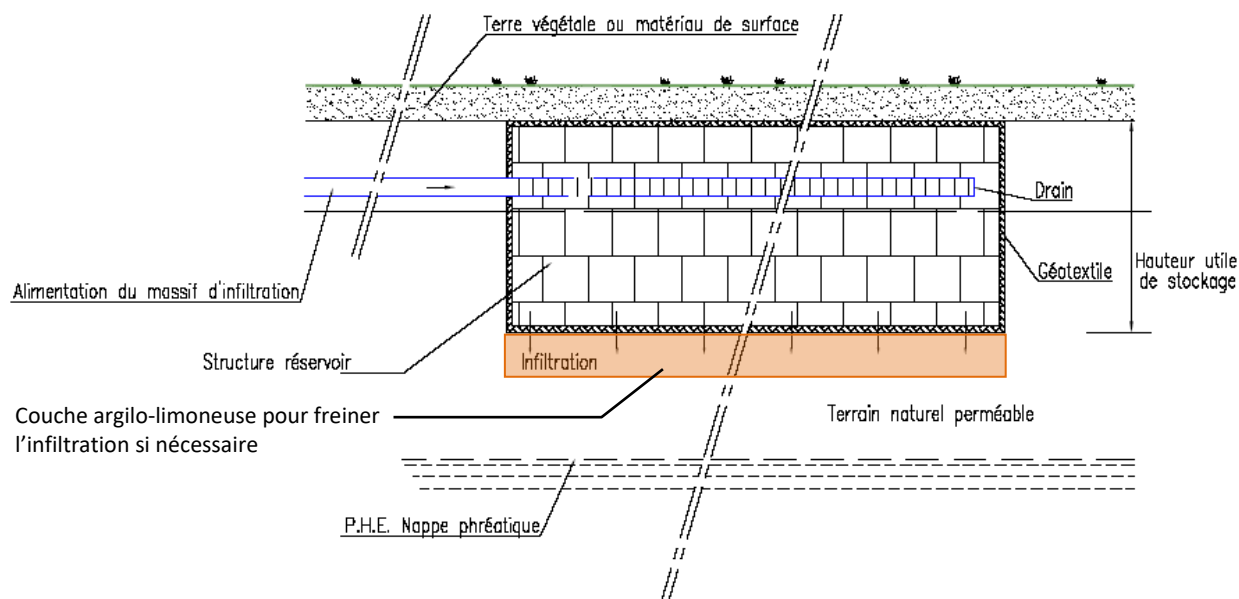
Le revêtement de surface sera constitué d'une couche d'au moins **30 cm d'épaisseur**, de terre végétale ou d'un matériau de surface (sable) permettant la mise en place d'un gazon.

On trouvera ci-dessous les coupes de principe d'une tranchée drainante :

COUPE TRANSVERSALE :



COUPE LONGITUDINALE :



3. Dimensionnement du dispositif de stockage et d'infiltration des eaux pluviales :

La tranchée drainante devra être dimensionnée de façon à permettre le stockage des eaux pluviales issues d'épisodes pluvio-orageux **d'occurrence centennale (T = 100 ans)**.

Pour ce faire, les acquéreurs devront impérativement se baser sur les données techniques suivantes.

Pour les lots disposant d'une vitesse d'infiltration freinée à 1.10^{-5} m/s, les tranchées drainantes auront les caractéristiques suivantes :

Surface infiltrante prise en compte :	Fond de la tranchée uniquement
Volume de stockage requis	0,14 m ³ /m ² de surface imperméabilisée
Hauteur tranchée drainante (H) :	1 m
Largeur minimale de la tranchée (l) :	1 m

Pour les lots disposant d'une vitesse d'infiltration lente (inférieure à 1.10^{-5} m/s), les tranchées drainantes auront les caractéristiques suivantes :

Surface infiltrante prise en compte :	Fond de la tranchée uniquement
Volume de stockage requis	0,20 m ³ /m ² de surface imperméabilisée
Hauteur tranchée drainante (H) :	1 m
Largeur minimale de la tranchée (l) :	1 m

Exemple pour un lot avec une vitesse d'infiltration freinée à 1.10^{-5} m/s :

Prenons une parcelle de 500 m², comprenant une toiture de 100 m², une terrasse de 20 m², une voirie interne de 40 m², les 2 places de stationnement non closes obligatoires de 25 m² et 315 m² de jardin.

1) Détermination de la surface imperméabilisée Sa :

$$Sa = 100 + 20 + 40 + 25 = 185 \text{ m}^2$$

2) Détermination du volume (V) de la tranchée drainante :

$$V = Sa \times 0,14 = 185 \times 0,14 = 25,9 \text{ m}^3.$$

3) Détermination de la longueur (L) de la tranchée drainante :

$$L \text{ (ml)} = V / (H \times l)$$

$$\text{Donc } L = 25,9 / (1 \times 1) = 25,9 \text{ ml pour } l = 1 \text{ m}$$

$$\text{où } L = 25,9 / (1 \times 2) = 12,95 \text{ ml pour } l = 2 \text{ m}$$

4) Dimensions de la tranchée drainante :

Pour une Sa de 185 m² :

➤ 1 (H) x 1 (l) x 25,9 (L) = 25,9 m³

➤ 1 (H) x 2 (l) x 12,95 (L) = 25,9 m³

